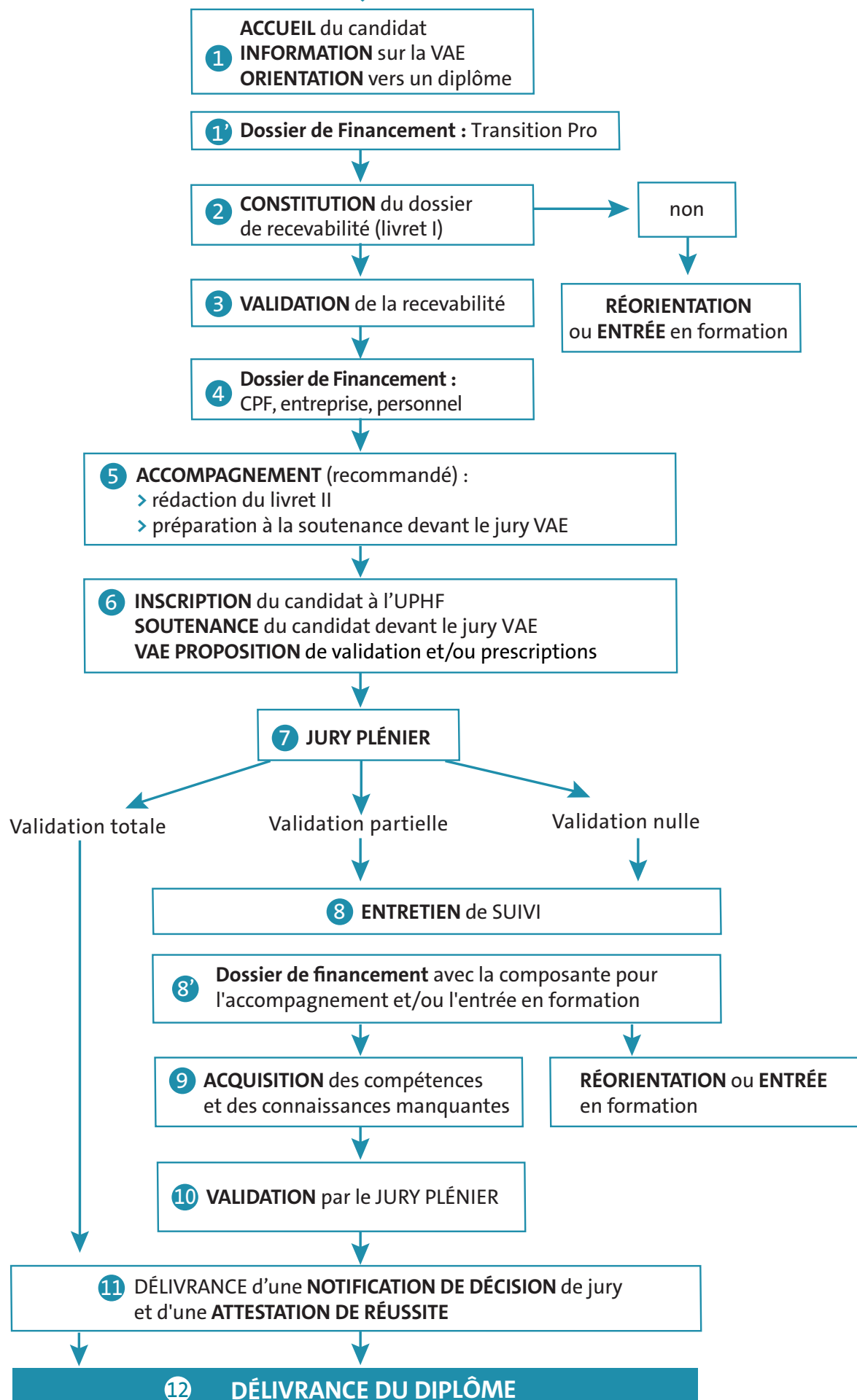




GUIDE V.A.E.

La validation des acquis de l'expérience



1 Avoir un projet, être informé sur les différentes certifications (diplôme, titre professionnel, ...)

Faire le lien entre votre projet, vos activités, vos compétences d'une part et d'autre part les objectifs, les attendus et les débouchés des certifications envisagées en interne ou auprès d'un partenaire.

2 Constituer le dossier de recevabilité (livret I)

Transmettre les justificatifs personnels, professionnels et extra-professionnels et de formation, et le CERFA 12818*02.

3 Le référent(e) pédagogique du diplôme vérifie la cohérence de votre parcours avec les exigences du diplôme

Retracer votre parcours professionnel, personnel et les formations suivies.

Exposer vos motivations, votre projet professionnel et/ou personnel.

Le référent(e) pédagogique, dans les 2 mois à réception de votre dossier :

- vérifie la recevabilité de votre demande,
- transmet les informations approfondies sur le diplôme,
- valide ou non la recevabilité.

En cas de refus, 2 possibilités : l'accès à la formation ou une réorientation vers une autre certification.

1' 4 Rechercher le financement de la VAE

Le conseiller(ère) VAE vous informe des possibilités de prise en charge financière de la VAE.

5 L'accompagnement (livret II)

Identifier vos activités en lien avec le diplôme.

Vous apporter une aide méthodologique pour décrire, analyser et formaliser vos activités. Faire le lien entre les compétences attendues du diplôme et vos acquis.

Vous préparer à la soutenance devant le jury VAE.

6 Vous inscrire à l'Université Polytechnique Hauts-de-France et soutenir votre dossier devant le jury VAE

Remettre le dossier d'inscription complété accompagné des justificatifs au (à la) conseiller (ère) VAE et le paiement des droits d'inscription au diplôme.

Présenter en 20 minutes votre dossier et échanger avec les membres du jury (référent(e) pédagogique, référent(e) professionnel(le), directeur(rice) de formation, conseiller(ère) VAE). Après délibération le jury VAE vous fera une proposition de validation (totale, partielle, ou nulle) avec des prescriptions selon le cas.

7 Jury plénier

Présidé par le vice-président de la Commission de la formation et de la vie étudiante, il est composé de membres du monde industriel et de l'enseignement de l'UPHF. Les membres du jury VAE y présentent votre dossier afin d'entériner leurs propositions.

8 8' L'entretien de suivi avec le (la) conseiller (ère) VAE

Réaliser un débriefing et remplir le questionnaire de satisfaction.

En cas de validation partielle, être informé des personnes chargées du suivi de la prescription (pédagogique et financier).

9 Suivi des préconisations.

Vous devez présenter au référent(e) pédagogique les justificatifs d'acquisition des compétences et des connaissances manquantes.

10 Jury plénier

Le (a) référent(e) pédagogique soumet votre dossier à l'approbation du jury plénier.

11 Notification et attestation

La notification vous est envoyée après le jury plénier accompagnée du rapport des référents en cas de VAE partielle.

L'attestation est ensuite envoyée par le service de scolarité.

12 Délivrance du diplôme.

Le diplôme est édité au cours de l'année universitaire suivante.

Témoignage M BECQUET - VAE partielle

“ Titulaire d'un BTS économiste de la construction, j'exerce depuis plus de 15 ans dans des fonctions très opérationnelles en maîtrise d'ouvrage : montage d'opérations, conduite de chantiers, etc. Au fil de ma carrière, j'ai pu évoluer vers des postes d'encadrement d'équipe et de gestion de projets complexes. C'est dans cette dynamique que j'ai souhaité progresser et me challenger sur le plan personnel pour décrocher via la VAE le (s) diplôme (s) en lien direct avec mes compétences et mes connaissances professionnelles.

Je me suis alors tourné vers l'Université Polytechnique Hauts-de-France qui a su répondre à ma demande et qui m'a accompagné tout au long de ma démarche de VAE. En 2019, j'ai obtenu **la licence pro économiste de la construction** puis porté par ce succès, j'ai poursuivi en 2020 vers le master génie civil architectural et urbain.

En juillet 2020, lors du premier passage devant le jury de Master, j'ai obtenu une **validation partielle** du diplôme. J'ai ensuite été dûment accompagné par l'UPHF pour atteindre tous les objectifs des prescriptions pédagogiques qui m'avaient été faites. J'ai notamment pu développer mes connaissances et mes compétences sur le sujet du Building Information Modeling et ce, via un rapport de recherche d'études. Au terme de ce travail, j'ai été **diplômé du master génie civil architectural et urbain** en novembre 2020.

Ces démarches de VAE m'ont permis de faire le point sur toutes les connaissances et les compétences que j'ai développées tout au long de ma carrière. L'obtention de ces diplômes m'a également permis d'évoluer professionnellement vers un poste à hautes responsabilités chez un major du logement social ”.

